



3 rue du Clos Pascal  
25190 SAINT-HIPPOLYTE  
Tél. : 03 81 37 02 78  
Mail : [contact@doubssdessoubre.fr](mailto:contact@doubssdessoubre.fr)  
<https://doubssdessoubre.fr/>  
SIRET 200 094 852 00015

## EPAGE DOUBS DESSOUBRE

### PROCÈS-VERBAL

#### COMITE SYNDICAL DU MARDI 05 MARS 2024

Salle du Vallon – Communauté de communes Pays de Sancey Belleherbe– 19h

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 Mars, à 19h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sancey, Salle du Vallon, sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSSET François.

**Présents :**

**Titulaires :** Pascal DUFFNER, François CUCHEROUSSET, Jean-Claude JOLY, Jérôme RENAUD, Gilles ROBERT, Dominique BERNARD, Michel BERNARDOT, Raphaël PEQUIGNOT, Anthony MERIQUE, Claude DALLAVALLE, Christian METHOT, Thierry VERNIER,

**Suppléants :**

**Absents excusés :** Dominique MESNIER, Michel DEVILLERS, Jean-Pierre VERMOT

**Absents non excusés :** Daniel PRIEUR, Yves Marie PARENT, Denis LEROUX

**Procurations :** Dominique MESNIER à Jean Claude JOLY

Michel DEVILLERS à Gilles ROBERT

**Secrétaire :** Anthony MERIQUE

9 délégués EPCI présents et 2 procurations : 11 voix

3 présents délégués CD25 : 12 voix

## Ordre du jour

1. Approbation du Compte administratif 2023
2. Approbation Compte de gestion 2023
3. Affectation des résultats de l'exercice 2023
4. Budget primitif 2024
5. Délibération générale demande de subvention
6. Programme actions 2024
7. Convention Projets BEL
8. Informations diverses

### **Approbation du PV de la séance précédente**

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 Février 2024.

### **Désignation du secrétaire de séance**

M. Anthony MERIQUE est désigné secrétaire de séance.

## 1. Approbation du Compte administratif 2023

Le Compte administratif est présenté tel que ci-dessous.

Le Président, M. CUCHEROUSSET, quitte la séance.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Compte administratif 2023**

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2023</b>
011	Charges à caractère général	197 351.10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	487 632.99 €
65	Autres charges gestion courante	8 616.58 €
66	Charges financières	4 742.99 €
042	Opération d'ordre	222 216.31 €

	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>920 559.97 €</b>
--	--------------------------------------	---------------------

	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2023</b>
013	Atténuations de charges	199 395.97 €

70	Mise à dispo personnel	17 250.00 €
74	Dotations et participations	631 338.05€
75	Autres produits gestion courante	4 884.69 €
77	Produits exceptionnels	4 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	176 920.79 €

	<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>1 033 789.50 €</b>
--	--------------------------------------	-----------------------

	<b>Dépenses investissement</b>	<b>Réalisé 2023</b>
2031/2051	Frais d'étude/Concessions	24 963.00 €
204	Subvention d'équipement versée	154 382.54 €
21311	Bâtiments administratifs	11 918.43 €
2145	Construction sur sol autrui Installations générales	24 843.84 €
2158/21838	Matériel divers	22 689.20 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €
16	Emprunt	237 418.27 €
4541	<b>Travaux pour le compte de tiers</b>	
	02 La Voyèze	267 134.99 €
	03 Ruisseau Sancey	42 076.37 €
	04 Dessoubre amont	4 980.00 €
	05 Reverotte Lot 1	28 782.00 €
	06 Reverotte Lot 2	1 980.00 €
	07 Barrage des Pipes	21 802.80 €
	08 Audeux	0.00 €
	09 Ruisseau Noël Cerneux	13 293.00 €
	10 Bremoncourt Glère	0.00 €
	11 Theusseret	2 124.00 €
	12 Moulin du Plain	0.00 €
	13 Cusancin Lot 1	0.00 €
	14 Cusancin Lot 2	0.00 €
	15 Suivi Fleurey Neuf Gouffre	27 119.41
458	Scierie des Noues	11 216.60 €
040	Opération ordre entre sections	176 920.79 €

	<b>Restes à réaliser Dépenses investissement</b>	<b>0.00 €</b>
--	--	---------------

	<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>1 073.645.24 €</b>
--	--------------------------------------	-----------------------

	<b>Recettes investissement</b>	<b>Réalisé 2023</b>
10222	FCTVA	1 466.15€
1068	Excédents de fonctionnements	205 661.15€
13	Subventions reçues	29 845.00 €
1641	Emprunts	0.00€
21	Immos corporelles	€
23	Immos en cours	€
4542	Travaux pour le compte de tiers	
	01 Fleurey NG - FCTVA	177 930.85 €
	02 La Voyèze	23 613.00 €
	03 Ruisseau Sancey	26 797.00 €
	04 Dessoubre amont	12 719.00 €
	05 Reverotte Lot 1	15 954.00 €
	06 Reverotte Lot 2	13 171.00 €
	07 Barrage des Pipes	12 928.00 €
	08 Audeux	
	09 Ruisseau Noël Cerneux	15 801.00 €
	10 Bremoncourt Glère	
	11 Theusseret	
	12 Moulin du Plain	
	13 Cusancin Lot 1	
	14 Cusancin Lot 2	
	15 Suivi Fleurey Neuf Gouffre	9 078.00 €
4582	Opération sous mandat Scierie des N	58 484.00 €
192	Plus values sur immo	4 000.00 €
28	Amortissements	218 216.31 €
	<b>Restes à réaliser Recettes investissement</b>	<b>213 414.00 €</b>
	<b>Total Recettes investissement</b>	<b>825.664.49 €</b>

**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Arrivée de M. Thierry VERNIER

## 2. Approbation Compte de gestion 2023

Après examen des titres recouverts et des mandats émis, contrôle du Compte de Gestion dressé par Monsieur le Comptable du trésor et Receveur de l'EPAGE pour l'exercice 2023, **le Comité Syndical valide à l'unanimité** le Compte de Gestion 2023.

Fonctionnement	Réalisé 2023
Recettes	1 033 789.50 €
Dépenses	920 559.97 €
Excédent	113 229.53 €
Résultat 2022	327 501.54 €
Résultat 2023	440 731.07€

Investissement	Réalisé 2023
Recettes	825 664.49 €
Dépenses	1 073 645.24 €
Déficit	-247 980.75 €
Résultat 2022	-15 235.82 €
Résultat 2023	-263 216.57 €

**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### 3. Affectation des résultats de l'exercice 2023

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2022	Virement à la Section d'investissement au titre de l'affectation du résultat 2022	Résultats de l'exercice 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Reports nets	Besoin de financement 2023
Section d'investissement	-15 235.82 €		-247 980.75 €	213 414.00 €	213 414.00 €	-49 802.57 €
Section de fonctionnement	327 501.54 €		113 229.53 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en

priorité, couvrir le besoin de financement de la section).

**Le Comité syndical, affecte à l'unanimité** ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	113 229.53 €
Résultats antérieurs reportés	327 501.54 €
Résultat à affecter	440 731.07 €

Résultat d'investissement	-263 216.57 €
Solde des Restes à réaliser	213 414.00 €

Besoin de financement D 001	-49 802.57 €
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>49 802.57 €</b>
<b>Affectation en fonctionnement R 002</b>	<b>390 928.50 €</b>

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **4. Budget primitif 2024**

Le Budget primitif 2024 est présenté. Il est rappelé que seules sont enregistrées en recettes les subventions qui sont garanties. Les projets peuvent être subventionnés jusqu'à 70% par l'Agence de l'eau en raison du contrat de territoire qui a été signé et qui permet des bonifications de taux de subvention. Les subventions reçues par projet ne peuvent pas dépasser 80% mais des dons dans le cadre du mécénat peut intervenir et n'entre pas dans le taux de 80% maximum.

Des demandes de mécénat ont donc été faites auprès du Fonds MAIF pour les travaux du barrage des Pipes et la Réverotte, seule le projet Réverotte sera retenu car il présente d'avantages d'intérêt au niveau de la biodiversité. Des demandes ont également été faites auprès d'Open Rivers.

Un bilan financier des travaux Fleurey Neuf Gouffre, Scierie des noues et La Voyèze sera présenté au prochain Comité syndical.

**Le Comité syndical, à l'unanimité,**

- **valide** la fongibilité des crédits, à savoir la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **approuve** le Budget Primitif 2024, tel que présenté ci-dessous :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	348 223,50		348 223,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	624 650,00		624 650,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	46 900,00	0,00	46 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	80 000,00	80 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		626 499,00	626 499,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 029 773,50</b>	<b>706 499,00</b>	<b>1 736 272,50</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 736 272,50</b>
--	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	372 628,00		372 628,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 000,00		17 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	923 316,00		923 316,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 400,00	0,00	2 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	30 000,00	30 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 315 344,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>1 345 344,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>390 928,50</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 736 272,50</b>
--	---------------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	30 000,00	30 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	124 500,00	0,00	124 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	120 000,00	0,00	120 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	235 331,00	0,00	235 331,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 966 000,00	0,00	1 966 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 445 831,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>2 475 831,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			263 216,57
---	--	--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 739 047,57
--	--	--	--------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 000,00	0,00	115 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	220 833,00	0,00	220 833,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		80 000,00	80 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 046 913,00	0,00	1 046 913,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		626 499,00	626 499,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 982 746,00</b>	<b>706 499,00</b>	<b>2 689 245,00</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
+				
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>49 802,57</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>2 739 047,57</b>

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 5. Délibération générale demande de subvention

En prévision du dépôt des dossiers de demandes d'aides, et en vue de prévoir toutes demandes de subventions aux organismes partenaires, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Acte** le fait de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau RMC, FEDER, FEADER, Conseil départemental du Doubs, Conseil régional Bourgogne Franche comté, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, PNR du Doubs Horloger, Commissariat de massif et tous autres organismes financeurs.
- **Autorise** M. le Président à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes.

**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 6. Programme d'actions 2024

### Le Comité syndical à l'unanimité

- **valide** les opérations inscrites au budget primitif qui constituent le programme d'actions de l'EPAGE pour l'année 2024 :

Etude de préservation des Ressources Karstiques Majeures
Etude prospective changement climatique/élaboration du PTGE
Etude AVPD PRO DLE 3 seuils Dessoubre amont
Voyèze : travaux de reprise
Ruisseaux Fleurey Moricemaison (PRO, DLE, Moe + travaux)
MOE + DLE travaux Reverotte
Travaux Reverotte
Etude AVPD PRO DLE restauration morphologique Audeux
Etude AVPS restauration morphologique Ruisseaux de Sancey
MOE + DLE travaux Barrage des pipes
Travaux Barrage des pipes
Etude Cusancin Lot 1 - AVPS restauration morphologique Cusancin
Etude AVP PRO DLE seuil du Theusseret
Etude AVP PRO DLE Moulin du Plain
Etude AVPS, AVPD ruisseaux de Glère-Bremoncourt
Etudes complémentaires les Belles Seignes LIFE CLIMAT
Travaux espèces exotiques envahissantes
Etudes PGSZH
Opération replantage de haies, ripisylve, protection rivières

- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations : marchés publics, devis, conventions ...
- **autorise** le Président à signer les demandes de subvention auprès des organismes financeurs : AERMC, Région Bourgogne Franche Comté, Feader, Etat ...

**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 7. Convention Projets BEL

Dans le courant du mois de décembre, de nombreux échanges ont eu lieu entre les avocats conseils du groupe Bel et le cabinet SEBAN recrutés par les 2 EPAGEs, les représentants du groupe Bel, le CEN et les EPAGEs ayant abondé l'accord cadre.

Un accord-cadre entre BEL joint à la note de synthèse préparatoire à ce conseil reprend en 19 articles les conditions du partenariat.

**Un rappel des articles de l'accord cadre les plus importants est fait en séance**

### **Article 1 : Objet**

L'objet du protocole est la mise à disposition d'un, ou plusieurs agents mutualisés, au sein des structures EPAGEs et CEN, en vue de bénéficier de l'expérience technique et scientifique, ainsi que des réseaux d'acteurs pour la mise en œuvre de projets de réhabilitation de tourbières au profit du Groupe BEL.

Le protocole définit les règles de fonctionnement entre ces structures et le Groupe Bel, et renvoie à des contrats subséquents (conventions individuelles entre BEL et chaque structure) afin de définir le cadre financier des « prestations » des structures pour la mise en œuvre des projets BEL.

L'animation (postes), les études et les travaux sont directement payés par le Groupe BEL

### **Article 3 : Comités**

Les COPILs réuniront les 3 structures, le Groupe BEL et les partenaires

Un 1<sup>er</sup> COPIL sera organisé dans les 3 mois suite à la signature du protocole

Il est ensuite prévu un COPIL trimestriel

Les COPILs permettront d'organiser et vérifier l'articulation entre les projets BEL et le LIFE Climat Tourbières du Jura 2022-2029, ce dernier devant rester prioritaire

En fonction des besoins des projets, des COTECHs seront organisés au fur et à mesure de l'avancée des projets, ils pourront ne réunir qu'une structure, les partenaires et BEL

### **Article 6 : Assistance technique et/ou scientifique**

#### **6.1 Stipulations générales**

Cet article concerne le cadre des « prestations » apportées par les structures au profit des projets BEL, il est prévu en début de chaque année de faire un point des besoins financiers pour l'année à venir en termes d'animation, études et travaux.

#### **6.2 Assistance technique et/ou scientifique dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du programme de réhabilitation de tourbières/zones humides**

Les prestations des structures sont décomposées en 2 phases distinctes :

- ✓ Une phase préparatoire (environ 1 an) : pré identification des tourbières, recherches bibliographiques (historique, usages, foncier, etc), sites retenus, 1<sup>ère</sup> estimation financière d'une opération complète par site (animation, études, travaux), ...
- ✓ Une phase opérationnelle (une à plusieurs années selon les sites) : animation territoriale (auprès des collectivités locales, propriétaires, etc), réalisation études préalables (cahier des charges, recrutement, suivi, etc), dossiers règlementaires, protocoles suivis, travaux, formations BEL, communication, ...

#### **6.3 Assistance technique/scientifique dans le cadre de l'obtention d'un label « Bas-Carbone » ou de**

### **toute autre certification de même nature**

- ✓ L'assistance technique/scientifique auprès du groupe Bel pourra également résider dans un appui du groupe Bel à la construction et la mise en œuvre de la méthodologie concernant l'obtention d'un label « bas-carbone » (ou de toute autre certification de même nature) pertinent en matière de réhabilitation de tourbières et, le cas échéant, à l'obtention d'un tel label.

### **Article 7 : Mécénat**

Cette article a été prévu notamment pour permettre le financement de la 1<sup>ère</sup> année d'animation des projets BEL par le CEN. De statut associatif, le financement en 2024 sous forme de prestation aurait pu entraîner la fiscalisation d'une partie de l'activité de l'association.

Concernant les EPAGEs, l'analyse juridique fait ressortir de la jurisprudence, que les structures publiques peuvent réaliser des prestations pour des organismes privés dans la limite des compétences qu'elles possèdent et de 13% de leurs activités.

Par ailleurs, cet article du protocole signé pour 6 années pourra le cas échéant permettre de financement à la discrétion du Groupe BEL d'autres actions des structures (zones humides, agronomie, etc).

### **Article 12 : Communication**

Dans le respect des stipulations de l'article 10 ci-dessus, relatif à la confidentialité, tout projet de communication, notamment par voie de publication, présentation sous quelque support ou forme que ce soit, relatif au présent partenariat, par l'une ou l'autre des Parties, devra faire l'objet, pendant la durée du Protocole et les deux (2) ans qui suivent son terme, quelle qu'en soit la cause, d'une information préalable écrite adressée aux autres Parties au plus tard 72 heures à l'avance.

Cet article a été introduit à la demande des EPAGEs et du CEN, afin de tâcher de cadrer les actions de communication par le Groupe BEL.

L'article 12 renvoi en partie à l'article 10 sur la confidentialité des informations et données partagées entre Bel et les structures.

L'idée est que les structures aient un droit de regard, voire de refus ou modification d'utilisation de certaines données, voire de leur image, au profit de campagnes de communication du Groupe BEL (le groupe communiquera forcément sur cette action de réhabilitation des tourbières du Massif jurassien).

Cet article et son efficience seront jugés à l'usage, mais le principe est de travailler en confiance avec le Groupe BEL.

Les conditions financières de l'animation et des besoins de matériel afférent au poste seront précisées dans une convention signée entre Bel et chaque structure, visée en même temps que la signature de l'accord cadre le 03 avril prochain.

M. Gilles ROBERT intervient pour demander que l'EPAGE Doubs Dessoubre soit reconnu dans ce partenariat, en effet l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue est très ancré dans son territoire pour les Tourbières et ce serait bien si la signature de l'accord cadre pouvait avoir lieu sur notre territoire.

**Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à**

- ✓ Signer l'accord cadre quadripartite entre EPAGE Doubs Dessoubre, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, Cen Franche-Comté et le Groupe BEL. La durée du protocole de partenariat est fixée à 6 ans ;
- ✓ Signer la convention financière passée entre l'EPAGE Doubs Dessoubre et le Groupe BEL qui définit le financement du poste dédié, des études et travaux dans le cadre des projets BEL ; La 1<sup>ère</sup> convention financière est fixée à 3 ans.

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **8. Informations diverses**

**Mercredi 6 Mars 2024** : COPIL démarrage étude prospective sur le changement climatique. La première partie de la réunion permettra l'introduction officielle de l'étude qui sera menée sur les 2 prochaines années, avec les interventions de M. le Préfet du Doubs, François CUCHEROUSET, Valérie PAGNOT pour la Région Bourgogne Franche-Comté et Vivien ROSSI pour l'AERMC.

**Samedi 9 mars 2024** : Visite des travaux de revalorisation de la tourbière du Narbief opérés par le CEN qui aura lieu au départ de la mairie du Narbief à 9h30.

**Jeudi 18 Mars 2024** : Réunion du Groupe technique binational pour la qualité du Doubs Franco-suisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.